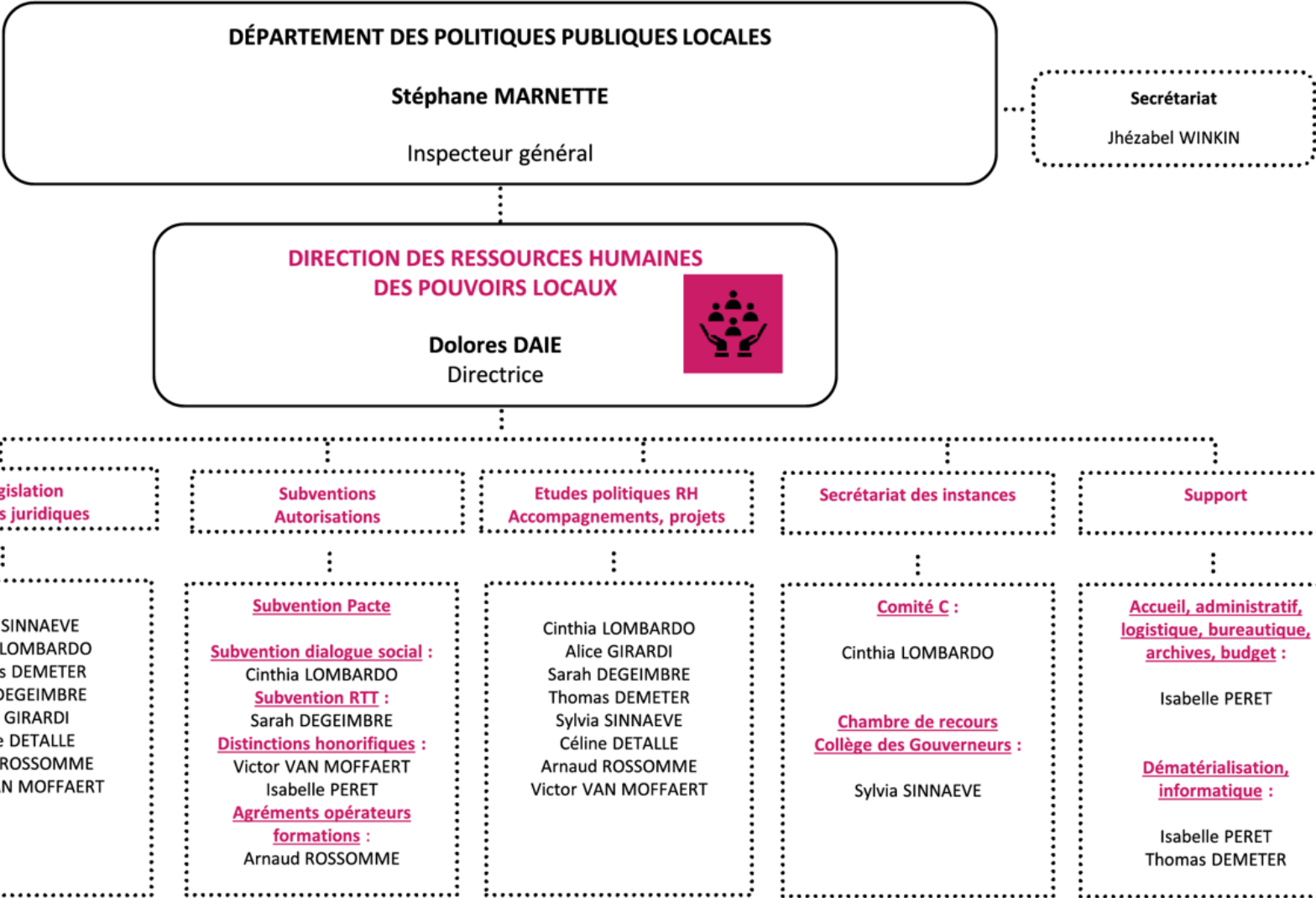


**DIRECTION
RESSOURCES HUMAINES
DES POUVOIRS LOCAUX**

DOLORES DAIE





MISSIONS DE LA DIRECTION

TEXTES LEGAUX DE REFERENCE

- ▶ Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Loi organique des CPAS – Législations en matière de droit social et droit du travail

LES POUVOIRS LOCAUX CONCERNES

- ▶ Provinces
- ▶ Communes
- ▶ Régies provinciales et communales (ordinaires – autonomes)
- ▶ CPAS
- ▶ Intercommunales
- ▶ Associations Chapitre XII
- ▶ Zone de police – de secours
- ▶ ASBL locales
- ▶ SPPLS



MISSION DE LA DIRECTION

- ▶ La direction conseille, accompagne et contrôle les pouvoirs locaux dans la gestion stratégique et administrative de leurs ressources humaines.
- ▶ Elle conseille le Ministre de tutelle dans le cadre de la procédure de tutelle administrative, de questions parlementaires, de demandes d'agrément de formations et du Comité C (comité de négociation syndicale wallon pour le personnel des pouvoirs locaux et provinciaux).
- ▶ Elle élabore et gère les subventions octroyées en faveur du personnel des pouvoirs locaux
- ▶ Elle rédige les projets de décrets, d'arrêtés du Gouvernement et de circulaires
- ▶ Elle traite les demandes de décorations civiques et de distinctions honorifiques dans les ordres nationaux introduites par les pouvoirs locaux en faveur de leur personnel statutaire et de leurs mandataires
- ▶ Elle assure le secrétariat du Comité C, du Collège des gouverneurs en matière de recrutement des receveurs régionaux, de la Chambre des recours en matière d'évaluation du personnel statutaire.
- ▶ Elle siège au conseil régional de la formation et participe aux travaux des commissions d'agrément de formations.



CONSEIL - AVIS

- ▶ **Questions touchant à la stratégie et à la gestion RH des pouvoirs locaux** (Programme stratégique transversal, Cadre, organigramme, descriptions de fonction, plan de formation, formations, accueil et carrière...)
- ▶ **Questions touchant au statut du personnel, en ce compris le statut des grades légaux et celui de la fonction dirigeante locale** (règles en matière de recrutement, d'évolution de carrière, de promotion, de mobilité et transfert, d'évaluation, de formation, de droits et devoirs, de congés, de fin de carrière, de rémunération, disciplinaire, ...)
- ▶ **Questions touchant au statut syndical** (organisation des comités de négociation et de concertation, délais de convocations, ...)



TUTELLE

- ▶ **Examen des délibérations soumises à tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire :**
 - Délibération des conseils communaux infligeant la sanction disciplinaire de la démission d'office ou de la révocation à l'encontre d'un membre du personnel statutaire.
- ▶ **Examen des actes soumis à tutelle spéciale d'approbation :**
 - Cadre, statuts du personnel, règlement de travail des provinces, des intercommunales, des associations régies par le chapitre XII de la loi organique des cpas ;
- ▶ **Recours de toute personne intéressée contre des actes des autorités locales en matière de personnel (tutelle générale d'annulation)**
- ▶ **Plaintes du personnel, d'organisations syndicales ou de mandataires politiques contre la gestion RH des autorités locales.**



EN RESUME

Au niveau du SPW Intérieur et Action sociale, la direction est compétente pour les matières autres que :

- ▶ les finances
- ▶ les marchés publics
- ▶ Le patrimoine
- ▶ Le fonctionnement des instances locales et les mandataires



SYNERGIES INTERNES

DEPARTEMENT DES FINANCES LOCALES

► Direction des Ressources financières

- avis financiers et suivi de diverses demandes ou plaintes quant à l'impact financier des mesures prises en matière de personnel
- avis quant aux missions du directeur financier

DEPARTEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

► Direction de la Prospective et du Développement

- Altais - proxipedia – Programme stratégique transversal

► Direction de la législation organique

- avis divers

► Direction du Patrimoine et des Marchés publics

- dossiers de marchés - délégation de gestion



DIRECTIONS TERRITORIALES

- Coordination de la tutelle en matière de personnel

DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE

- ▶ Direction de l'Intégration et de l'Égalité des chances
- ▶ Direction de l'Action sociale
- ▶ Direction de la Cohésion sociale



CONTACT

DEPARTEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Stéphane MARNETTE Inspecteur
général



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

Dolores DAIE

ressourceshumaines.interieur@spw.wallonie.be

081/32 37 43